

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition
ne contient pas
les publications
contenant des données
personnelles protégées.
Dès lors, seule
la version officielle
sur papier fait foi.

JAA CH - 2900 Porrentruy - Poste CH SA – 46^e année – N° 14 – Jeudi 18 avril 2024

Impressum – Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le jeudi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12h. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Rédacteur: Chancellerie d'Etat de la République et Canton du Jura, Rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Allée des Soupirs 2, Case postale 1116, 2900 Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04. Compte

de chèques postaux 15-336644-4. Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** Journal officiel de la République et Canton du Jura, c/o Centre d'impression Le Pays, CP 1116, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** journalofficiel@lepays.ch

Publications des autorités cantonales

Chancellerie d'Etat

Convocation du corps électoral Votation fédérale du 9 juin 2024

Le Conseil fédéral a fixé au 9 juin 2024 le vote populaire concernant:

- L'initiative populaire du 23 juin 2020 «Maximum 10% du revenu pour les primes d'assurance-maladie (initiative d'allègement des primes)» (FF 2023 2285);
- L'initiative populaire du 10 mars 2020 «Pour des primes plus basses. Frein aux coûts dans le système de santé (initiative pour un frein aux coûts)» (FF 2023 2286);
- L'initiative populaire du 16 décembre 2021 «Pour la liberté et l'intégrité physique» (FF 2023 2287);
- La loi fédérale du 29 septembre 2023 relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables (modification de la loi sur l'énergie et de la loi sur l'approvisionnement en électricité) (FF 2023 2301).

Le corps électoral est convoqué aux urnes pour se prononcer sur ces objets.

Droit de vote

Sont électeurs en matière fédérale:

- les Suisses, hommes et femmes, âgés de dix-huit ans qui ont leur domicile politique dans une commune du canton;
- les Suisses domiciliés à l'étranger, hommes et femmes, âgés de dix-huit ans, s'ils en font la demande auprès de leur commune d'origine ou de domicile antérieur;
- les gens du voyage de nationalité suisse s'ils en font la demande dans leur commune d'origine.

Clôture du registre des électeurs

Le registre des électeurs est clos la veille du scrutin à 18 heures. Aucune correction ne peut lui être apportée jusqu'à la clôture du scrutin.

Dernier délai pour la remise des publications:
jusqu'au lundi 12 heures

Ouverture et clôture du scrutin

Le scrutin est ouvert du vendredi au dimanche aux heures fixées par le Conseil communal. Il doit être ouvert au moins dans les temps suivants:

- le dimanche de 10 à 12 heures.

Le scrutin est clos le dimanche à 12 heures.

Exercice du droit de vote

- a) Vote personnel à l'urne: l'électeur exerce son droit en déposant personnellement son bulletin dans l'urne.
- b) Vote par correspondance: l'électeur qui le souhaite peut voter par correspondance avec l'enveloppe de transmission dans laquelle il reçoit son matériel de vote, dès sa réception. Il glisse son bulletin dans la petite enveloppe de vote, la ferme et la glisse dans l'enveloppe de transmission. Il signe sa carte d'électeur, y inscrit au besoin le numéro postal et le nom de sa commune de vote et la glisse dans l'enveloppe de transmission de façon à ce que l'adresse du secrétariat communal apparaisse dans la fenêtre transparente. L'électeur ferme l'enveloppe de transmission et l'affranchit selon les tarifs en vigueur. L'enveloppe envoyée par courrier postal doit parvenir à l'administration communale au plus tard le vendredi précédant le jour du scrutin. L'électeur peut également glisser son enveloppe de transmission non affranchie dans la boîte aux lettres ou la remettre directement au guichet de l'administration communale.
- c) Suisses de l'étranger: ils peuvent voter par correspondance depuis l'étranger.

Duplicata

Un duplicata de la carte d'électeur peut être délivré au plus tard quarante-huit heures avant l'ouverture du scrutin.

Voies de recours

Les recours éventuels contre ce scrutin doivent être adressés par pli recommandé au Gouvernement cantonal dans les trois jours qui suivent la découverte du motif du recours, mais au plus tard le troisième jour après la publication des résultats officiels dans le Journal officiel du Canton. Pour le surplus, l'article 77 de la loi fédérale sur les droits politiques est applicable.

Delémont, le 18 avril 2024.

La Chancellerie d'Etat.

République et Canton du Jura

Ordonnance sur le personnel de l'Etat (OPer)

Modification du 26 mars 2024

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura arrête:

I.

L'ordonnance du 29 novembre 2011 sur le personnel de l'Etat (OPer)¹⁾ est modifiée comme il suit:

Article 148 (nouvelle teneur)

Art. 148 ¹ Les cours de formation continue pour les enseignants du niveau de la scolarité obligatoire sont organisés par la HEP-BEJUNE et pris en charge dans le cadre du budget de formation continue de cette dernière.

² Les enseignants peuvent solliciter auprès de la HEP-BEJUNE une subvention individuelle ou collective pour des projets de formation continue. La demande, visée par le directeur du cercle scolaire, est confirmée par le Service de l'enseignement.

Article 148a (nouveau)

Art. 148a ¹ Les cours de formation continue pour les enseignants du niveau de la scolarité postobligatoire sont organisés par le Service de la formation postobligatoire et pris en charge dans le cadre du budget de formation continue de ce dernier.

² Les enseignants peuvent solliciter auprès du Service de la formation postobligatoire une subvention individuelle ou collective pour des projets de formation continue. La demande est visée par le directeur de la division.

II.

La présente modification prend effet le 1^{er} janvier 2024.

Delémont, le 26 mars 2024

Au nom du Gouvernement
La présidente: Rosalie Beuret Siess
Le chancelier: Jean-Baptiste Maître

1) RSJU 173.111

République et Canton du Jura

Arrêté octroyant un crédit complémentaire de 3 000 000 de francs au Service du développement territorial, Section de l'énergie, destiné au Programme Bâtiments du canton du Jura pour l'année 2024

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura, vu les articles 46, alinéa 1, lettre a, 48 et 56 de la loi du 18 octobre 2000 sur les finances cantonales¹⁾,

vu l'arrêté du Gouvernement du 23 janvier 2024 octroyant un crédit de 1 000 000 de francs au Service du développement territorial, Section de l'énergie, destiné au financement du Programme Bâtiments du canton du Jura pour l'année 2024,

arrête:

Article premier ¹ Un crédit complémentaire de 3 000 000 de francs est octroyé au Service du développement territorial, Section de l'énergie.

² Ce crédit suppose l'octroi d'une contribution de la Confédération de 1 500 000 francs. Si cette contribution n'atteint pas ce montant, le crédit sera réduit de la différence.

³ La contribution de la Confédération est attendue au titre de contribution complémentaire, conformément à l'article 34 de la loi sur le CO₂²⁾. Elle alimentera la rubrique 400.6300.00.

Art. 2 Le crédit est destiné au financement du Programme Bâtiments du canton du Jura pour l'année 2024, aux conditions fixées par l'arrêté du Gouvernement du 23 janvier 2024.

Art. 3 Le crédit est imputable au budget 2024 du Service du développement territorial, rubrique 400.5670.01.

Art. 4 Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Delémont, le 9 avril 2024

Au nom du Gouvernement
La présidente: Rosalie Beuret Siess
Le chancelier: Jean-Baptiste Maître

1) RSJU 611

2) RS 641.71

Département de la formation, de la culture et des sports

Arrêté portant nomination d'un membre de la commission cantonale de maturité gymnasiale pour la fin de la période 2021-2025

Le Département de la formation, de la culture et des sports, vu l'article premier de l'ordonnance du 6 décembre 1978 concernant les examens ordinaires de la maturité gymnasiale dans les lycées de la République et Canton du Jura, arrête:

Article premier M^{me} Elena Diez del Corral Areta, maître d'enseignement et de recherche en Espagnol à l'Université de Lausanne, est nommée membre de la commission de maturité gymnasiale pour la fin de la période administrative 2021-2025, en remplacement de M^{me} Eлоdie Paupe.

Art. 2 Elle est soumise au secret de fonction tel que défini par l'article 25 de la loi du 22 septembre 2010 sur le personnel de l'Etat.

Art. 3 ¹ Le présent arrêté prend effet immédiatement.

² Il est communiqué: aux membres de la commission; à la Commission suisse de maturité; au Service de la formation postobligatoire; au Service de l'enseignement; à la direction de la division lycéenne; à la direction du Collège Saint-Charles; au Journal officiel pour publication.

Delémont, le 25 mars 2024.

Le ministre de la formation, de la culture et des sports:
Martial Courtet.

1) RSJU 412.351

2) RSJU 173.11

Département de l'environnement

Planification cantonale de zones réservées Abrogation de plans et prescriptions

Le Département de l'environnement (DEN) a abrogé, par décision du 9 avril 2024, la zone réservée suivante:

District de Porrentruy

– Commune de Fontenais, localité de Bressaucourt, parcelles N^{os} 2183, 2185, 2188.

Delémont, le 9 avril 2024.

Département de l'environnement.

Vos publications peuvent être envoyées
par courriel à l'adresse:

journalofficiel@lepays.ch

Service des infrastructures

Restriction de circulation

Route cantonale N° 248.1

Commune: Breuleux

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motif: **Fermeture de route pour cause de pose de conduites et de canalisations**

Tronçon: **Rue de la Gare du bâtiment 20 au 24**

Durée: **Du 22 avril 2024 au 3 mai 2024**

Renseignements: M. Sylvain Viatte, chef de région Franches-Montagnes (téléphone 032 420 60 21)

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier, affecté à la sécurité du trafic.

Delémont, le 11 avril 2024.

Service des infrastructures

Le chef de section: Dominique Brahier.

Service des infrastructures

Restrictions de circulation

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que les routes sous-mentionnées seront fermées temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motif: **45^e Critérium Jurassien**

Tronçon, date et durée:

Vendredi 19 avril 2024

- Spéciale d'essais: Route communale Les Pommerats – Les Enfers, de 8h00 à 16h00
- Courtemautruy – Saint-Ursanne – Montenol – Epauvillers – Soubey – Les Enfers, de 17h15 à 22h00

Samedi 20 avril 2024

- Villars-sur-Fontenais – Frontière France – Les Grottes de Réclère, de 6h15 à 15h15
- Col des Rangiers (restaurant) – Les Malettes – La Caquerelle – Séprais – Bassecourt, Les Lavois et Pré Borbet Dessous, de 7h20 à 16h30
- Saulcy – Bollement – Saint-Brais, de 14h00 à 21h30
- Epauvillers – Soubey – Les Enfers, de 14h40 à 18h45

Renseignements:

Monsieur Brahier Dominique, téléphone 032 420 60 50

La signalisation de déviation réglementaire sera mise en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel de la manifestation, affecté à la sécurité du trafic.

Delémont, le 12 avril 2024.

Service des infrastructures

Le chef de service: Yves-Alain Fleury.

Publications des autorités communales et bourgeoises

La Baroche

Assemblée bourgeoise de Charmoille

Selon l'article 28 du règlement d'organisation et d'administration, le Conseil communal convoque l'assemblée bourgeoise

lundi 29 avril 2024, à 20h 15, à la halle de gymnastique de l'école de Charmoille

Ordre du jour:

1. Ouverture de l'assemblée par le président.
2. Nominations des scrutateurs.
3. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
4. Proposition des membres pour la commission 2023-2027.
5. Participation financière du fond bourgeois au remaniement parcellaire.
6. Prendre connaissance de l'état du fond bourgeois au 31 décembre 2023.
7. Divers.

Charmoille, le 12 avril 2024.

Conseil communal.

Les Bois

Dépôt public

Dans sa séance du 20 novembre 2023, le Conseil général des Bois a:

- Approuvé le règlement concernant l'entretien des chemins ruraux.

Dans sa séance du 26 février 2024, le Conseil général des Bois a:

- Approuvé le règlement relatif à l'évacuation et au traitement des eaux (RETE);
- Approuvé le règlement relatif à l'approvisionnement en eau potable (RAEP);
- Approuvé les modifications de l'annexe 1 au statut du personnel.

En application de l'article 4, alinéa 1, lettre a, du Décret sur les communes, les règlements sont déposés publiquement durant 20 jours.

Les éventuelles oppositions relatives au contenu des règlements, dûment motivées, seront adressées par écrit durant le dépôt public au Secrétariat communal.

Les Bois, le 8 avril 2024.

Conseil communal.

Courroux

Convocation du corps électoral

Le Conseil communal a fixé au 9 juin 2024, la votation populaire sur le crédit-cadre de CHF 5800000.–, destiné au projet «Rue de la Saline & Grand-Rue, Rue des 3-Farine & Rue des Romains».

Les ayants droit en matière communale répondront à la question ci-après:

Question 1

Acceptez-vous, selon le message des Autorités communales, l'ouverture d'un crédit-cadre de CHF 5800000.–, sous réserve de diverses subventions, destiné au projet «Rue de la Saline & Grand-Rue, Rue des 3-Farine & Rue des Romains» et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et sa consolidation?

Les ayants droit en matière communale sont convoqués aux urnes pour se prononcer sur cet objet comme suit:

Local de vote: Salle Colliard, rez-de-chaussée du bâtiment de l'Administration communale, Place des Mouleurs 1. **Horaire d'ouverture:** Dimanche 9 juin 2024, de 10h00 à 12h00.

Les opérations de dépouillement auront lieu dans les locaux de l'Administration communale, dimanche 9 juin 2024, dès 12h00.

Soirée d'information le lundi 13 mai 2024, à 20h00, salle polyvalente école Bellevie.

Courroux, le 18 avril 2024.

Conseil communal.

Courtételle

Assemblée communale extraordinaire mardi 30 avril 2024, à 20h00, à l'aula de l'école

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée du 13 décembre 2023.
2. Discuter et voter un crédit de CHF 385000.– TTC pour l'installation d'une centrale photovoltaïque sur le toit du futur complexe scolaire.
Financement: emprunt bancaire ou prêt citoyen et donner compétence au Conseil communal pour ratifier cet objet.
3. Discuter et voter la dépense d'investissement de CHF 85000.– TTC pour le réaménagement des jeux extérieurs de l'école (classes 1 et 2P), située à la rue de l'Eglise 26.
Financement: recettes courantes et donner compétence au Conseil communal pour ratifier cet objet.
4. Discuter et voter un crédit de CHF 500000.– destiné à l'acquisition d'un tracteur forestier pour le triage Rangiers-Sorne, sous réserve de prélèvement dans les fonds forestiers, montant à la charge de la Commune mixte de Courtételle de CHF 43700.– TTC et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires et ratifier cet objet.
5. Statuer sur les demandes de naturalisation de:
 - a) M^{me} Maimuna Vigeshi Omari et sa fille Zianna Hawa Omari
 - b) M. et M^{me} Vincenzo et Maria Antonietta Migliano
6. Suivi des questions posées par les citoyens lors de l'assemblée du 13 décembre 2023.

Le procès-verbal de l'assemblée mentionné au point 1 peut être consulté au Secrétariat communal ou sur le site internet www.courtetelle.ch. Les remarques et questions éventuelles sont à adresser par écrit au Conseil communal **jusqu'au lundi 29 avril 2024**.

Courtételle, le 15 avril 2024.

Conseil communal.

Haute-Sorne

Réglementation locale du trafic sur route communale

Vu la décision du Conseil communal du 12 avril 2024, les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière, les articles 104 et 107 de l'ordonnance fédérale du 5 septembre 1979 sur la signalisation routière, l'article 83, alinéa 1, de la loi du 26 octobre 1978 sur la construction et l'entretien des routes, l'article 2, alinéa 3, de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux, les articles 3 et 8 de l'ordonnance cantonale du 17 décembre 2013 concernant les réglementations locales

du trafic, le préavis favorable du Service cantonal des infrastructures, les restrictions suivantes sont publiées:

Bassecourt, écopoint rue des Grands-Prés

- Mise en place d'un signal 2.07 interdit aux camions avec plaque complémentaire « Excepté exploitation écopoint »

Le plan présentant les aménagements est déposé publiquement au Secrétariat communal où il peut être consulté.

En vertu des articles 94, 96 et 98 du Code de procédure administrative, il peut être fait opposition dans les 30 jours à la présente décision.

Bassecourt, le 15 avril 2024.

Conseil communal.

**Publications
des autorités administratives ecclésiastiques**

Les Breuleux

Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine, mardi 30 avril 2024, à 20h00, à la salle paroissiale de la Pépinière

Ordre du jour:

1. Accueil et bienvenue.
2. Nomination de deux scrutateurs.
3. Procès-verbal de la dernière assemblée.
4. Comptes 2023.
5. Régulation chauffage église + chapelle Le Peuchapatte.
6. Election d'un nouveau membre du Conseil de la commune ecclésiastique.
7. Divers.

Les Breuleux, le 11 avril 2024.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Courchapoix

Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine, mardi 7 mai 2024, à 20h00, à la cure

Ordre du jour:

1. Approbation de l'ordre du jour.
2. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Présentation des comptes 2023.
4. Acceptation des comptes 2023.
5. Divers et imprévus.

Courchapoix, le 4 avril 2024.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Paroisse réformée évangélique de Delémont

Assemblée extraordinaire de la Paroisse réformée évangélique, mardi 30 avril 2024, à 20h15, au Centre réformé à Delémont

Ordre du jour:

1. Ouverture de l'assemblée / méditation.
2. Election de deux scrutateurs.
3. Présentations des futurs pasteurs: Aurore Boillat et John Ebbutt.
4. Election de John Ebbutt.
5. Nouvelles de la Paroisse.
6. Divers.

Delémont, le 11 avril 2024.

Conseil de paroisse.

Réclère

Assemblée de la commune ecclésiastique dimanche 5 mai 2024, à 9h00, à la salle communale

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Comptes 2023 et dépassements budgétaires.
3. Espace pastoral Ajoie-Clos du Doubs: approuver les modifications de la convention de répartition des frais pastoraux.
4. Divers et imprévus.

Réclère, le 11 avril 2024.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Avis de construction

Le Bémont, Muriaux, Le Noirmont, Les Breuleux, Saignelégier, Les Genevez et Lajoux

Rectificatif de l'avis paru dans le Journal officiel N° 13 du jeudi 11 avril 2024: commune concernée.

Requérant: Office de la culture, Hôtel des Halles, Rue Pierre-Péquignat 9, 2900 Porrentruy 1. Auteur du projet: adesign, Stéphane Schindelholz, Chemin des Adelles 8, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Pose de 9 panneaux en bois présentant l'évolution des patrimoines paysagers franc-montagnards dans le cadre du projet Jura-24 célébrant le 50^e anniversaire du 23 Juin. Les cadres sont répartis le long de 3 balades; durée totale de l'installation: 4 mois.

Dépôt public de la demande avec plans également au secrétariat de la commune de 2360 Le Bémont, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 13 mai 2024.

Le Bémont, Muriaux, Le Noirmont, Les Breuleux, Saignelégier, Les Genevez, Lajoux, le 12 avril 2024.

Basse-Vendline / Beurnevésin

Requérants: Clara Zimmermann et Martin De Muynck, Chemin des Fontaines 11, 1947 Champsec. Auteur du projet Bâticoncept Architecture S.à.r.l, Grand-Rue 14, 2900 Porrentruy.

Description de l'ouvrage: Transformation, rénovation et changement partiel d'affectation du bâtiment N° 29: transformation de l'habitation, aménagement d'un atelier de menuiserie dans l'ancienne grange, isolation intérieure, changement du chauffage, des portes et fenêtres, ouverture de 3 velux, pose d'une cheminée de salon, de panneaux solaires sur pan sud + reconstruction du couvert pour 2 places voitures.

Cadastre: Beurnevésin. Parcelle N° 12, sise à la Route de Réchésy 29, 2935 Beurnevésin. Affectation de la zone: Zone village.

Dimensions: Longueur 25m35, largeur 14m12, hauteur 6m03, hauteur totale 10m90.

Genre de construction: Matériaux façades: maçonnerie moellons existante, isolation int.; finition façades: crépi blanc cassé; toiture: dépose/repose des tuiles brunes existantes.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Basse-Vendline, Place Louis-Chevrolet 74, 2944 Bonfol, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 21 mai 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bonfol, le 15 avril 2024.

Conseil communal.

Boécourt

Requérants: Francesca et Christa Micelli & Grimm, Bundtstrasse 17b, 8127 Forch. Auteurs du projet: Architecture AJ et Arches 2000 SA, Route de la Mandchourie 23, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Transformation et changement d'affectation des combles existants; création de nouvelles fenêtres en façade pignon ouest et pose de plusieurs velux; assainissement de la toiture, pose d'un nouveau canal de fumée et de panneaux solaires en toiture.

Cadastre: Boécourt. Parcelle N° 185, sise à la Route Principale, 2856 Boécourt. Affectation de la zone: En zone à bâtir, CA.

Dimensions: Longueur 22m60, largeur 10m00, hauteur 5m60, hauteur totale 10m50.

Genre de construction: Façades: bardage, teinte idem grange; toiture: tuiles plates lisses idem existantes + pv couleur idem tuiles.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Boécourt, Route de Séprais 11, Case postale 16, 2856 Boécourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 21 mai 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Boécourt, le 19 avril 2024.

Conseil communal.

Châtillon

Requérants: Adrien et Marine Cortat, Aux Fossés 7, 2852 Courtételle. Auteur du projet: La Courtine SA, Route de Bollement 3, 2873 Saulcy.

Description de l'ouvrage: Construction d'une maison familiale avec terrasse couverte et cheminée extérieure. Pose d'une pompe à chaleur air/eau posée à l'extérieur et pose de panneaux photovoltaïques en toiture; aménagement d'une place en béton et construction d'un mur de soutènement le long de la limite parcellaire.

Cadastre: Châtillon. Parcelle N° 1095, sise à la rue La Cornand, 2843 Châtillon. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CAa.

Dérogation requise: Article 2.4.1 RCC (aménagement), article 2.5.2 RCC (constructions et topographie), article 2.5.1b RCC (alignements), article 3.4.5 RCC (périmètre PE ainsi qu'au PRE).

Dimensions: Longueur 19m71, largeur 14m23, hauteur 4m10, hauteur totale 6m90.

Genre de construction: Matériaux façades: crépi, blanc cassé; toiture: tuiles Jura couleur rouge naturel; tuiles translucides.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Châtillon, Route de Courrendlin 3, 2843 Châtillon, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 21 mai 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Châtillon, le 15 avril 2024.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Cornol

Requérant: Ionimmo SA, Rue des Carrières 12, 2800 Delémont. Auteur du projet: Gaido Architecture Sàrl, Route de Rossemaison 100, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Déconstruction de 2 bâtiments existants, bâtiments N°s 26 et 26A, afin d'assainir la parcelle; les bâtiments sont dans un état très dégradé.

Cadastre: Cornol. Parcelle N° 1038, sise à la Route des Fontaines, 2952 Cornol. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CAa.

Dérogation requise: CA 11 article 56 RCC (structure du cadre bâti).

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Cornol, Route des Rangiers 5, 2952 Cornol, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 21 mai 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Cornol, le 15 avril 2024.

Conseil communal.

Courgenay

Requérants: Sandra et Florian Stampanoni, par Villasa Invest Sàrl, Chemin des Minoux 13, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: Villasa Sàrl, Grand Rue 44, 2900 Porrentruy.

Description de l'ouvrage: 1) Construction d'une villa familiale. 2) Construction d'une terrasse couverte. 3) Construction d'un couvert entrée/véhicules avec local de rangement. 4) Installation d'une pompe à chaleur air-eau posée à l'extérieur. 5) Pose de panneaux solaires en toiture.

Cadastre: Courgenay. Parcelle N° 4885, sise à la rue Le Chêne, 2950 Courgenay. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HA. Plan spécial: Prêles.

Description: 1) Construction d'une villa familiale. 2) Construction d'une terrasse couverte. 3) Construction d'un couvert entrée/véhicules avec local de rangement. 4) Ins-

tallation d'une pompe à chaleur air-eau posée à l'extérieur. 5) Pose de panneaux solaires en toiture.

Dimensions: 1) Longueur 13m00, largeur 9m00, hauteur totale 7m34. 2) Longueur 5m00, largeur 3m50, hauteur 4m40. 3) Longueur 8m43, largeur 6m40, hauteur 4m10.

Genre de construction: Matériaux façades: crépi minéral de couleur blanc cassé; toiture: tuiles de couleur béton anthracite.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Courgenay, Rue Pierre-Péquignat 4, 2950 Courgenay, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 21 mai 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courgenay, le 19 avril 2024.

Conseil communal.

Courtételle

Requérante et auteure du projet: Commune mixte de Courtételle, Rue Emile-Sanglard 5, 2852 Courtételle.

Description de l'ouvrage: Aménagement de classes provisoires dans des containers durant les travaux de construction du nouveau complexe scolaire.

Cadastre: Courtételle. Parcelle N° 150, sise à la Rue Emile-Sanglard, 2852 Courtételle. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'utilité publique, UAb.

Dimensions: Longueur 24m48, largeur 12m12, hauteur 3m00, hauteur totale 3m00.

Genre de construction: Matériaux façades: construction métallique blanche/bleue; toiture: construction métallique, toiture plate.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Courtételle, Rue Emile Sanglard 5, 2852 Courtételle, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 21 mai 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courtételle, le 12 avril 2024.

Conseil communal.

Courtételle

Requérant et auteur du projet: Les Fils de Marc Joliat SA, Avenir 17, 2852 Courtételle.

Description de l'ouvrage: Aménagement d'une place de stockage provisoire pour déblais et matériaux tout venant (durée max. 10 ans).

Cadastre: Courtételle. Parcelles N°s 340 et 336, sises à la Rue du Vieux-Moulin, 2852 Courtételle. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone mixte, MA.

Dérogation requise: Article 76 lit. a RCC (indice d'utilisation du sol).

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Courtételle, Rue Emile Sanglard 5, 2852 Courtételle, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 21 mai 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courtételle, le 11 avril 2024.

Conseil communal.

Les Genevez

Requérant: Matthias Waser, Rue des Deutes 6b, 2720 Tramelan. Auteur du projet: KD Architecture SA, Grand Rue 79, 2720 Tramelan.

Description de l'ouvrage: Transformations intérieures et changement partiel d'affectation du bâtiment N° 1.

Cadastre: Les Genevez, RP_129.1, sise au lieu-dit L'Envers, Chez Sémon 1, 2714 Le Prédame. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogation requise: Article 24 ss LAT.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune des Genevez, La Sagne-au-Droz 20, 2714 Les Genevez, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 21 mai 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Les Genevez, le 11 avril 2024.

Conseil communal.

Muriaux

Requérant et auteur du projet: Dylan Oliveira, Muriaux 32, 2338 Muriaux.

Description de l'ouvrage: Agrandissement de l'exploitation maraîchère permettant l'aménagement d'une aire d'implantation pour serres déplaçables ainsi que la pose d'un tunnel de stockage et d'une yourte; aménagement d'un chemin d'accès en chaille; selon plans déposés.

Cadastre: Muriaux. Parcelle N° 42, sise à la rue Clos du Village, 2338 Muriaux. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dimensions de la plus grande serre: Longueur 30m00, largeur 9m00, hauteur 3m90, hauteur totale 3m90; tunnel de stockage: longueur 12m00, largeur 6m00, hauteur 3m20; yourte: diamètre 6m00, hauteur 2m70; chemin d'accès: longueur 113m00, largeur 4m00.

Genre de construction: Matériaux serre: bâches transparentes; tunnel de stockage: bâche verte; yourte: bâche verte, porte et fenêtre en bois clair + vitre; chemin d'accès: chaille.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Muriaux, Muriaux 31, 2338 Muriaux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des

charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 21 mai 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Muriaux, le 18 avril 2024.

Conseil communal.

Le Noirmont

Requérant et auteur du projet: Aucourt Stéphane, Chemin des Boîtiers 1, 2340 Le Noirmont.

Description de l'ouvrage: Changement d'affectation d'un local commercial en restauration fast-food (surface env. 60 m²).

Cadastre: Le Noirmont. Parcelle N° 1549, sise à la Rue de la Rauracie 14, 2340 Le Noirmont. Affectation de la zone: CA.

Genre de construction: Changement d'affectation sans travaux.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune du Noirmont, Rue du Doubs 9, 2340 Le Noirmont, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 21 mai 2021.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Le Noirmont, le 18 avril 2024.

Conseil communal.

Le Noirmont

Requérant: Baptiste Huelin, Le Peu-Péquignot 3A, 2340 Le Noirmont. Auteur du projet: Marine Gigandet, Rue de la Rotatte 34, 2345 Les Breuleux.

Description de l'ouvrage: Construction d'une maison familiale avec poêle, ouverture de 2 velux sur pan nord, pose de panneaux solaires, création d'un chien assis sur pan sud, PAC ext. et mini-step, couvert à voitures attenant à l'habitation.

Cadastre: Le Noirmont. Parcelle N° 3341, sise au lieu-dit Cerneux derrière, Les Combes 19, 2340 Le Noirmont. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dimensions: Longueur 13m69, largeur 10m59, hauteur 5m30, hauteur totale 9m50.

Genre de construction: Matériaux façades: ossature bois isolée, bardage sapin naturel; toiture: charpente bois isolée, couvertures tuiles RAL 8004 (brun cuivré); pose de 24 m² de panneaux photovoltaïques en toiture sur pan sud.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune du Noirmont, Rue du Doubs 9, 2340 Le Noirmont, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 21 mai 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Le Noirmont, le 18 avril 2024.

Conseil communal.

Porrentruy

Requérant: Whitespring Corp. Zurich Sàrl, Hardturmstrasse 86, 8005 Zurich. Auteur du projet: Buchs & Plumey SA, Rochette 9, 2900 Porrentruy.

Description de l'ouvrage: Transformation partielle et réhabilitation du bâtiment N° 16. Ces travaux comprennent: pose d'un nouvel ascenseur intérieur, raccordement au Thermoréseau, pose d'une nouvelle devanture en bois façade ouest avec modification de l'accès du bâtiment, création de deux balcons sur façade est; rénovation des façades.

Cadastre: Porrentruy. Parcelle N° 205, sise à la rue Pierre Péquignat 16, 2900 Porrentruy. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CA.

Dépôt public de la demande avec plans au Service UEI, Rue Achille-Merguin 2, 2900 Porrentruy, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 21 mai 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Porrentruy, le 12 avril 2024.

Service UEI.

Porrentruy

Requérant: Christian Durrer, Route d'Alle 42, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: Bulani Architecture, Route de Châtillon 17, 2830 Courrendlin.

Description de l'ouvrage: Construction d'une maison familiale avec annexe; aménagements extérieurs avec création de places de stationnement.

Cadastre: Porrentruy. Parcelle N° 3723, sise à la Route d'Alle, 2900 Porrentruy. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone mixte, MBI.

Dimensions: Longueur 8m70, largeur 8m40, hauteur totale 6m77.

Genre de construction: Façades: maçonnerie, crépi blanc; toiture: toit plat et panneaux solaires photovoltaïques; aménagements des extérieurs en pavés et dalles.

Dépôt public de la demande avec plans au Service UEI, Rue Achille-Merguin 2, 2900 Porrentruy, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 21 mai 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Porrentruy, le 12 avril 1024.

Service UEI.

Porrentruy

Requérant: Serge Cuttat, Chemin des Vauches 13A, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: Planibat sàrl, Coinat d'Essertiau 10, 2942 Alle.

Description de l'ouvrage: Réaménagement intérieur du bâtiment, création de deux lucarnes sur le pan ouest de la toiture et de trois ouvertures en toiture de type «velux»; construction d'une terrasse surélevée sur la face nord du bâtiment N° 13.

Cadastre: Porrentruy. Parcelle N° 2238, sise au Chemin des Vauches 13, 2900 Porrentruy. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CB.

Dimensions lucarnes: Longueur 3m00, hauteur 1m50; terrasse: longueur 4m80, largeur 4m79.

Genre de construction: Revêtements: lucarnes en plaquage cuivre, terrasse en ossature bois et garde-corps en verre.

Dépôt public de la demande avec plans au Service UEI, Rue Achille-Merguin 2, 2900 Porrentruy, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 21 mai 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Porrentruy, le 12 avril 2024.

Service UEI.

Mises au concours**JURA CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

A la suite de la nomination du titulaire à une autre fonction, le Service juridique met au concours un poste de

Conseiller-ère juridique à 50%

Pour une durée déterminée de 11 mois

Mission: Vous élaborez des projets de textes législatifs, vous rédigez des

avis de droit, vous fournissez des conseils juridiques aux organes de l'Etat, vous participez à des groupes de travail, vous traitez des procédures, en particulier par la rédaction de décisions et de mémoires, et vous représentez l'Etat.

Profil: Vous disposez d'une formation universitaire complète en droit suisse et êtes titulaire du brevet d'avocat-e. Vous justifiez d'une expérience professionnelle d'au moins 2 à 4 ans dans un poste similaire. Personnalité organisée, dynamique, responsable, vous souhaitez vous engager dans le service public. Vous savez faire preuve de discrétion, de précision et d'esprit de synthèse. Vous êtes autonome et résistant au stress, ainsi qu'aux situations conflictuelles. Vous disposez d'une excellente maîtrise de la langue française et vous rédigez avec aisance. Vous avez de bonnes connaissances de la langue allemande et des outils informatiques (notamment de MS-Office).

Fonction de référence et classe de traitement: Collaborateur-trice scientifique IV / Classe 20.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de Sandrine Crevoisier, cheffe a.i. du Service juridique de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, tél. 032 420 56 30, courriel: secr.jur@jura.ch.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation@jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 3 mai 2024** et comporter la mention «Postulation Conseiller-ère juridique JUR». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Suite au départ de la titulaire, le Tribunal des mineurs du Jura met au concours un poste d'

Assistant-e social-e à 50%

Mission: Au sein d'une petite équipe, vous procédez à des enquêtes sociales, assurez le suivi des jeunes condamnés

soumis à un accompagnement et exécutez les mesures de protection prononcées par la Juge et le Tribunal des mineurs (prises en charge individuelles et familiales), dont l'objectif est de veiller à l'éducation des mineur-e-s, à la prévention des délits, à l'accompagnement socio-éducatif et à l'insertion/réinsertion des jeunes. Vous serez également amené-e à effectuer des auditions d'enfants dans le cadre d'affaires civiles.

Profil: Titre HES en travail social ou formation et expérience jugées équivalentes. CAS en approche systémique. Expérience souhaitée de deux ans dans le domaine social et éducatif. Sens de l'organisation et des priorités. Grande capacité d'empathie et discrétion. Aptitudes avérées en communication et parfaite maîtrise du français. Etre en possession d'un permis de conduire valide de catégorie B et d'une voiture.

Fonction de référence et classe de traitement: Assistant-e social-e / Classe 14.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2024 ou à convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M^{me} Carole Girardin, Présidente du Tribunal des mineurs, téléphone 032 420 71 80.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation@jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 3 mai 2024** comporter la mention « Postulation Assistant-e social-e TMI ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



A la suite du départ de la titulaire, le Service de la population met au concours un poste de

Collaborateur-trice spécialisé-e responsable de l'Autorité de surveillance en matière d'état civil à 60%

Mission: Instruire les dossiers de la compétence de l'Autorité de surveillance de l'état civil (application du Code civil fédéral). En particulier, décider de la reconnaissance et de la transcription des événements liés à l'état civil (naissance, mariage, divorce, décès, etc.) survenus à l'étranger. Reconnaître les décisions relatives à l'état civil prises par une autorité étrangère en application du droit international privé. Instruire des décisions sur recours contre les décisions de l'état civil (par ex. refus d'un prénom préjudiciable). Autoriser les demandes de rectification des données inexactes ou la divulgation de données de l'état civil. Assurer la formation et la formation continue des officier-ères d'état civil. Par ailleurs, instruire et traiter les demandes de changement de nom, ainsi que les demandes d'octroi ou de libération des liens du droit de cité en application du droit fédéral et cantonal. Renseigner la population et les autorités en lien avec les tâches inhérentes à la fonction.

Profil: Titre HE ou universitaire niveau bachelor en droit ou droit économique, ou brevet fédéral d'officier-ère de l'état civil combiné à une longue expérience, ou formation et expérience jugées équivalentes. Expérience professionnelle souhaitée de quelques années dans le domaine juridique en lien avec le poste et/ou dans l'administration, et en gestion de projets et gestion opérationnelle. Excellente capacité d'analyse juridique et de synthèse. Sens des priorités et des responsabilités. Aptitude à faire face aux interruptions fréquentes de travail. Faire preuve d'empathie tout en sachant prendre des décisions pouvant impacter les personnes. Maîtrise des outils informatiques usuels. Parfaite maîtrise du français. De bonnes connaissances de l'allemand et/ou de l'anglais constituent un avantage.

Fonction de référence et classe de traitement: Collaborateur-trice administratif-ve IV / Classe 13.

Entrée en fonction: 1^{er} septembre 2024 ou à convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M^{me} Patricia Voisard, cheffe du Service de la population, téléphone 032 420 56 93 ou secr.spop@jura.ch

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous

avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation@jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 17 mai 2024** et comporter la mention « Postulation Collaborateur-trice administratif-ve SPOP ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



L'Office des poursuites et faillites de Porrentruy met au concours un poste de

Collaborateur-trice administratif-ve au secteur saisie à 80-100%

Mission: Les Offices des poursuites et faillites du canton du Jura sont chargés

d'appliquer les procédures prévues par la Loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite. Vous effectuez tous les actes de procédure des poursuites, de l'enregistrement de la réquisition de continuer la poursuite à l'exécution de la saisie et l'établissement des procès-verbaux de saisie ainsi que du suivi des dossiers. Vous procédez aux inventaires et aux auditions des débiteurs.

Profil: Certificat fédéral d'employé-e de commerce ou formation et expérience jugées équivalentes. Expérience professionnelle de 2 à 4 ans minimum. Vous savez faire preuve de rigueur et avez le sens de l'organisation et des priorités. Vous avez la capacité à faire face à des interruptions fréquentes de travail. Vous résistez aux situations stressantes voire conflictuelles. Vous appréciez le contact humain et êtes empathique. Vous appréciez de travailler en équipe et faites preuve de solidarité. La maîtrise de la langue allemande est un atout.

Fonction de référence et classe de traitement: Collaborateur-trice administratif-ve IIIc / Classe 10.

Entrée en fonction: 1^{er} juillet 2024 ou à convenir.

Lieu de travail: Porrentruy.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de Mylène Jolidon, préposée à l'Office des poursuites et faillites de Porrentruy, téléphone 032 420 32 10.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation@jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant

pant l'ensemble des documents) **jusqu'au 10 mai 2024** et comporter la mention « Postulation Collaborateur-trice administratif-ve PFP ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



L'Office des véhicules (OVJ) met au concours un poste de

Secrétaire de direction à 50 %

Mission: Gestion du secrétariat de direction de l'OVJ. Accomplir les actes administratifs relatifs au secrétariat de direction. Délivrer les renseignements à la

clientèle (guichet et téléphone). Préparer les dossiers pour la direction. Rédiger des procès-verbaux ainsi que la correspondance usuelle. Organiser les réunions et événements.

Profil: CFC d'employé-e de commerce ou formation jugée équivalente. Expérience professionnelle de 2 à 4 ans minimum dans un poste similaire. Capacité à travailler de manière autonome et à faire face aux interruptions fréquentes du travail de réflexion. Excellentes compétences rédactionnelles, maîtrise parfaite de l'orthographe, discrétion, rigueur, précision, entregent, amabilité et orientation clients. Sens de l'organisation et des priorités. Compétences en gestion opérationnelle, compétences d'assistance ou de préparation du travail. Parfaite maîtrise des outils informatiques et de la bureautique en général.

Fonction de référence et classe de traitement:

Collaborateur-trice administratif-ve IIIa / Classe 9.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M^{me} Karine Marti, cheffe de l'Office des véhicules, téléphone 032 420 71 20.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation@jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 3 mai 2024** et comporter la mention « Postulation Secrétaire de direction OVJ ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois

Divers

Avis de mise à ban

La parcelle N° 2015 du ban de Delémont est mise à ban sous réserve des charges existantes;

il est fait défense aux tiers non autorisés de parquer des véhicules de tous genres sur ladite parcelle;

les contrevenants pourront être dénoncés et seront passibles d'une amende de CHF 2000.– au plus.

Porrentruy, le 9 avril 2024.

La Juge civile: Lydie Montavon-Terrier.

Avis de mise à ban

La parcelle N° 2027 du ban de Delémont est mise à ban sous réserve des charges existantes;

il est fait défense aux tiers non autorisés de parquer des véhicules de tous genres sur ladite parcelle;

les contrevenants pourront être dénoncés et seront passibles d'une amende de CHF 2000.– au plus.

Porrentruy, le 9 avril 2024.

La Juge civile: Lydie Montavon-Terrier.

Avis de mise à ban

La parcelle N° 3956 du ban de Delémont est mise à ban sous réserve des charges existantes;

il est fait défense aux tiers non autorisés de parquer des véhicules de tous genres sur ladite parcelle;

les contrevenants pourront être dénoncés et seront passibles d'une amende de CHF 2000.– au plus.

Porrentruy, le 9 avril 2024.

La Juge civile: Lydie Montavon-Terrier.

Hôpital du Jura

Réglementation des parcs de l'Hôpital du Jura, site de Porrentruy

Vu les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière, l'article 2 de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux, les articles 3 et 4 de l'ordonnance cantonale du 17 décembre 2013 concernant les réglementations locales du trafic, la direction générale de l'Hôpital du Jura publie la réglementation du trafic suivante:

Parcs de l'Hôpital du Jura, site de Porrentruy, parcelles N^{os} 1931, 3221 et 3382:

- Instauration du parcage contre paiement avec pose du signal OSR 4.20.

La décision ne requiert pas l'approbation de l'Etat au sens de l'art. 2 de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux.

En vertu des articles 94, 96 et 98 du Code de procédure administrative, il peut être fait opposition dans les 30 jours à la présente décision.

Porrentruy, le 18 avril 2024.

Direction générale de l'Hôpital du Jura.

Dernier délai pour la remise des publications: **lundi 12 heures**

Société coopérative d'habitation « Clos Quiquerez »,
Courroux

Assemblée générale

Conformément aux dispositions statutaires, le comité
convoque les coopérateurs à l'assemblée générale

**mercredi 22 mai 2024, à 16 h 30, à l'Hôtel-Restaurant
de l'Ours à Courroux (Rue du 23-Juin 38, 2822 Courroux)**

Ordre du jour:

1. Appel.
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée
générale du 28 septembre 2023.*
3. Rapport du président.
4. Comptes 2023*:
 - a) Présentation des comptes et de la proposition
de répartition du résultat (versement d'un intérêt
de 1,5% sur le capital social);
 - b) Rapport de l'organe de révision;
 - c) Décision de l'assemblée générale: approbation des
comptes annuels et de la proposition de répartition
du résultat.
5. Décharge au comité pour l'exercice 2023.
6. Fusion avec la Société coopérative jurassienne
d'habitation (Delémont):
 - a) Présentation du contrat de fusion*;
 - b) Présentation du rapport de fusion*;
 - c) Présentation du rapport de vérification*;
 - d) Présentation du résultat de la consultation
des travailleurs;
 - e) Décision de l'assemblée générale: approbation
du contrat de fusion.
7. Divers et imprévus.

Tous les documents marqués d'un « * » ainsi que les
comptes annuels et rapports annuels des trois derniers
exercices peuvent être consultés auprès de la gérance,
sur rendez-vous: Fiduciaire Henz & Schaffner Sàrl, Rue
de la Poste 10, 2853 Courfaivre. Téléphone 032 426 81 88.
E-mail: info@fidhesc.ch.

Courroux, le 15 avril 2024.

Communauté scolaire de l'Ecole secondaire
de la Courtine à Bellelay

Assemblée des délégués

Mercredi 15 mai 2024, à 20 h 15

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance du 11 octobre 2023.
2. Désignation de deux scrutateurs.
3. Comptes 2023.
4. Rapport des vérificateurs des comptes.
5. Rapport de l'autorité en matière de protection
des données.
6. Discuter et accepter un crédit de CHF 31 000.–
pour le monte-escalier.
7. Informations sur la marche de l'école.
8. Divers.

Bellelay, le 18 avril 2024.

La commission scolaire.
